
VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 avril 2026 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Sébastien Sheedy, maire suppléant
M. Michel Cordeau, conseiller
Mme Isabelle Drapeau, conseillère
M. Guy Robichaud, conseiller
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Yvan Côté, Maire
M. Claude Tessier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Avis de motion projet de règlement 2026-315 décrétant un emprunt de 4,5 millions pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Thomas-Maher et dépôt du règlement numéro 2026-315 ;
10. Demande de confirmation d'une marge de crédit d'un montant de 4,5 millions ;
11. Recommandation de l'entrepreneur pour l'octroi du contrat pour la réfection du chemin Thomas Maher ;
12. Demande de subvention à Desjardins concernant le programme FADM (Fond d'Aide au Développement du Milieu) ;
13. Demande d'utilisation du territoire public ;
14. Offre de service entretien terrain période estivale ;
15. Offre de service – suivi de la qualité de l'eau ;
16. Désignation d'un signataire autorisé pour l'acte d'achat de la Chapelle St-Louis ;
17. Autres sujets ;
18. Période de questions ;
19. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire suppléant M. Jean-Sébastien Sheedy, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Sheedy maire suppléant, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-26-04-20-01 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Sheedy maire suppléant, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-26-04-20-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 mars 2026 tel que déposé est adopté.

ADOPTÉ

5.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de mars 2026 ;
- Rapport budgétaire de mars 2026 ;

CA-26-04-20-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'adopter les listes et rapports mensuels de mars 2026 tel que soumis.

ADOPTÉ

6.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'avril 2026.

CA-26-04-20-04 Sur proposition de Guy Robichaud faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois d'avril 2026 tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

7.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier-trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2026.

CA-26-04-20-05 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de mars 2026.

ADOPTÉ

8.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport de mars 2026.

CA-26-04-20-06 Sur proposition de Isabelle Drapeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

9. Avis de motion, règlement numéro 2026-315 décrétant un emprunt de 4,5 millions pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Thomad-Maher et dépôt du règlement numéro 2026-315 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un règlement sera présenté relatif un emprunt de 4,5 millions pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Thomad-Maher.

M. Michel Cordeau, dépose le Règlement numéro 2026-315.

Il demande une dispense de lecture de ce règlement, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2026-315 et renoncent à sa lecture.

10. Demande de confirmation d'une marge de crédit de 4,5 millions

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du chemin Thomas-Maher devraient débiter à la fin mai ;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2026-315 autorise le Conseil à emprunter une somme de 4,5 millions ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de se doter d'un financement temporaire afin d'assumer les paiements au contracteur tout au long de l'exécution des travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 2026-315 ;

CA-26-04-20-07 Sur proposition de Guy Robichaud dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'autoriser Luc Harvey, directeur général à faire la demande à Caisse Desjardins de Saint-Raymond-Sainte Catherine d'un financement temporaire d'un maximum de 4,5 millions jusqu'à l'obtention des fonds provenant de la mise en place d'un emprunt à long terme en vertu du règlement d'emprunt numéro 2026-314.

11.Recommandation de l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf Inc. pour l'octroi du contrat pour la réfection du chemin Thomas-Maher ;

CONSIDÉRANT que le conseil a fait préparer des plans & devis pour la réfection du chemin Thomas-Maher ;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions ont été déposées sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs ont déposé des soumissions dans les délais requis ;

➤ Construction et Pavage Portneuf Inc.	4 214 129,25\$
➤ Colas Inc.	4 377 601,27\$
➤ P.E. Pageau Inc.	4 793 326,58\$

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs WSP recommande le plus bas soumissionnaire, l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf Inc. ;

CA-26-04-20-08 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter la soumission de l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf Inc. au montant de 4 214 129,25\$.

12.Demande de subvention à Desjardins concernant le programme FADM (Fond d'Aide au Développement du Milieu ;

CONSIDÉRANT que Desjardins offre des subventions pour des projets d'amélioration de bâtiments ;

CONSIDÉRANT que la ville va faire l'acquisition de la Chapelle ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de terrain intérieur de pickleball serait intéressant pour la Chapelle ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une demande accrue pour cette activité ;

CA-26-04-20-09 Sur proposition de Isabelle Drapeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'autoriser Luc Harvey, directeur général à faire une demande de subvention pour le programme FADM de Desjardins, et à signer tous documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ**13. Demande d'utilisation du territoire public**

CONSIDÉRANT que la ville a un projet potentiel pour une piste cyclable sur le territoire public ;

CONSIDÉRANT qu'une demande initiale a été effectuée ;

CONSIDÉRANT que le Ministère des ressources naturelles et forêts demande des informations techniques afin d'analyser le dossier ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 610,52\$ est demandé pour faire l'analyse du dossier ;

CA-26-04-20-10 Sur proposition de Isabelle Drapeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'autoriser la dépense de 610,52\$ pour l'analyse du dossier et d'autoriser M. Luc Harvey, directeur général à préparer et signer les document requis pour cette demande.

ADOPTÉ**14. Offre de service entretien terrain période estivale**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux (2) soumissions pour l'entretien du terrain de la ville pour la période estivale ;

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ➤ Entretien J.-P. Boucher Inc. | 74,00\$/h |
| ➤ Multi-Projet Bilodeau | 121,18\$/h |

CONSIDÉRANT que l'offre de J.-P. Boucher Inc. a le taux horaire le moins élevé ;

CA-25-04-20-11 Sur proposition de Jocelyne Boivin faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce conseil accepte l'offre de service de J.-P. Boucher Inc. avec un taux de 74,00\$/h.

ADOPTÉ**15. Offre de service – suivi de la qualité de l'eau**

CONSIDÉRANT qu'il est important de faire un suivi régulier de la qualité de l'eau du lac Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT qu'une présentation a été faite auprès des trois villes par la CBJC concernant les activités proposées ainsi que le financement ;

CONSIDÉRANT que les trois villes étaient d'accord sur la ventilation du financement ainsi que les étapes proposées ;

CONSIDÉRANT que le montant pour chacune des villes est de 4 722\$ + taxes ;

CA-26-04-20-13 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'autoriser la dépense de 4 722\$ + taxes pour l'offre de service de la CBJC concernant le suivi de la qualité de l'eau pour le lac Saint-Joseph.

ADOPTÉ

16. Achat de la Chapelle St-Louis

CONSIDÉRANT que la ville a accepté, par une résolution du 15 septembre 2025, de faire l'achat de la Chapelle St-Louis selon les termes d'une offre d'achat pour un prix de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'acte d'achat préparé par Me. Olivier Juneau Boilard, notaire, a été remis à tous les membres du Conseil qui en ont pris connaissance ;

CONSIDÉRANT que la ville doit mandater un représentant pour signer l'acte notarié ;

CA-26-04-20-12 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'approuver l'achat par la Ville de la Chapelle St-Louis située au 305 chemin Thomas Maher pour un prix de 45 000 \$ le tout substantiellement selon les termes et conditions contenues dans le projet d'acte d'achat soumis à la considération du Conseil et que Luc Harvey, directeur général soit autorisé à signer l'acte d'achat de la Chapelle St-Louis pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

17. Autres sujets

18. Période de questions

19- Levée de la séance

La séance est levée.

CA-26-04-20-15 Sur proposition de Mme Isabelle Drapeau il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.

ADOPTÉ

Jean-Sébastien Sheedy
Maire suppléant

Luc Harvey
Greffier-trésorier